

2020-UNAT-1026, Diallo

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a considéré une révision de la demande du jugement n ° 2019-UNAT-936 par M. Diallo. Unat a jugé que M. Diallo n'avait pas établi les conditions statutaires qui devaient être remplies avant qu'un jugement ne puisse être révisé, à savoir qu'il n'y a pas eu de découverte d'un fait décisif qui était, au moment où le jugement était rendu, inconnu de Unat et pour lui. Unat a jugé qu'une demande de révision d'un jugement qui ne répond pas aux prérequis statutaires ne peut être un moyen d'attaque garantie contre le jugement ou autorisé à être le deuxième droit de l'appel final. UNAT a rejeté la demande de révision.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

M. Diallo a contesté la résiliation de sa nomination pour une performance insatisfaisante. Dans le jugement n ° 2019-UNAT-936, Unat a affirmé le jugement N ° 2019 / UNDT / 002 de l'UND, qui avait rejeté sa demande comme non à recevoir pour ne pas demander d'évaluation de la gestion avant de soumettre la demande à UNT.

Principe(s) Juridique(s)

Une demande de révision d'un jugement qui ne répond pas aux prérequis statutaires ne peut être un moyen d'attaque garantie contre le jugement ou autorisé à être le deuxième droit d'appel final.

Résultat

Révision, correction, interprétation ou exécution

Texte Supplémentaire du Résultat

Engin

Applicants/Appellants

Diallo

Entité

FNUP

Numéros d'Affaires

2019-1333

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

6 Fév 2022

President Judge

Juge Colgan

Language of Judgment

Français

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Révision de l'arrêt

Droit Applicable

TANU Statut du Tribunal

- Article 11

Jugements Connexes

2019-UNAT-936